



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-14**

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 08 juin 2020 à 18 heures 30,

**Date de convocation** : 03 juin 2020  
**Date d'affichage** : 03 juin 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michèle CAFFIER, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, David NOEL, Tatiana LECUYER, Sylviane CORNET, Bernard MOUSSAY, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU,

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

Fabienne PRIMA (pouvoir à Dominique NAVET),  
Patrick GOMEL (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE)  
Jean DIDIER (pouvoir à Bernard MOUSSAY)

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Betty BONNAFOUS est nommée secrétaire de séance.

<b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX ASSEMBLÉES DE LA SPLATB</b>
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune détient 10 actions au capital de la SPLATB.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1524-5 et suivants, le Conseil Municipal doit désigner un membre du Conseil Municipal comme représentant de La Capelle-les-Boulogne au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPLATB.

Un membre du Conseil Municipal devra également représenter la commune de la Capelle-les-Boulogne au sein des Assemblées Générales de la SPLATB.  
Il convient de désigner un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Jean-Michel DÉGREMONT comme représentant principal – Alain FIX comme suppléant et autorise le représentant de la Commune de la Capelle-les-Boulogne à accepter toutes fonctions liées à son mandat de représentation au sein de la SPLATB.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne, le 08 juin 2020

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE 16 JUIN 2020



Le Maire



Jean-Michel DÉGREMONT.

A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp of the Mayor of La Capelle-Les-Boulogne.